

À l'intention du Comité des finances de la Chambre des communes

Je m'appelle Adam Melnick et je suis coordonnateur de l'apprentissage et formateur en santé et sécurité pour l'Association internationale des poseurs d'isolant et des travailleurs de l'amiante, local 95, de Ontario. J'ai 30 ans. Je suis marié et père de deux filles, âgées de six et quatre ans. Je suis né au Canada et je vis à Bowmanville, en Ontario. J'ai obtenu un diplôme avec distinction du Sir Sandford Fleming College de Peterborough; je travaille depuis une dizaine d'années comme calorifugeur, et je suis affilié à un syndicat de l'industrie de la construction.

Je suis très préoccupé par les sérieuses contraintes financières que le projet de loi C-377, s'il est adopté, imposera à mon syndicat, et par les répercussions négatives qu'il aura, en fin de compte, sur ma famille et moi-même.

Selon ce que Bev Oda, députée de ma circonscription, m'a expliqué dans un courriel, le projet de loi C-377 offre une occasion à la population et aux syndiqués de mieux évaluer l'efficacité, l'intégrité et la santé financières des syndicats.

Il faut savoir, pour commencer, que les membres d'un syndicat, de par la nature de la relation qu'ils entretiennent avec ce dernier, sont très bien informés. Ils peuvent aussi voter contre des dépenses proposées par leurs représentants élus. Les syndicats ont également des membres élus capables d'approuver ou de contester des dépenses. En tant que syndiqué, je crois honnêtement qu'on n'a nullement besoin de nouvelles règles fédérales pour s'attaquer à un problème inexistant.

Ensuite, ce qui me dérange, c'est que le projet de loi C-377 cible uniquement les syndicats de la construction. Si on veut vraiment mieux contrôler les syndicats canadiens, pourquoi ne les vise-t-on pas tous, y compris le SCFP, le Syndicat des enseignants et les TCA? Il semble que ces derniers ne soient pas dans le collimateur du gouvernement parce que l'adoption d'un tel projet de loi défavorable à ces grands syndicats se solderait par la perte directe de votes et, éventuellement, de circonscriptions pour le Parti conservateur.

Dans mon syndicat, la transparence n'a jamais été un problème. Je sais que j'ai le droit de poser des questions et d'obtenir des réponses au sujet des dépenses et des actions de mon organisation, et que mes représentants syndicaux me répondront avec plaisir. Ces gens sont élus par les membres et ils s'efforcent de ne pas trop s'éloigner de leur base.

Malheureusement, le projet de loi C-377 rappelle aux travailleurs syndiqués de la construction au Canada que ce sont peut-être leurs représentants élus qui forment le gouvernement qui se sont éloignés de la population, parce qu'ils semblent incapables de voir véritablement toutes les complications que cette mesure législative créera pour des centaines de milliers de ménages au pays.

En s'attaquant au mouvement syndical, sous quelque prétexte que ce soit, le gouvernement ne fait que soumettre les familles des syndiqués au Canada à des pressions psychologiques et financières indues.

Mon syndicat ne peut satisfaire aux exigences énoncées dans le projet de loi C-377 qu'en augmentant les cotisations de ses membres, ce qui signifie que les travailleurs et travailleuses devront

donner plus d'argent à leur syndicat pour qu'il se plie aux formalités administratives imposées par le gouvernement fédéral.

Je dois déjà accepter les augmentations d'impôt, de déductions et de frais, ainsi que la hausse constante des charges d'exploitation dans ce pays. Ça devient de plus en plus coûteux de vivre et d'exercer ses activités au Canada. J'ai la chance d'être un travailleur syndiqué de la construction et d'avoir un salaire qui permet à ma famille d'avoir un niveau de vie acceptable; je dis bien acceptable et non confortable.

La sécurité que me procure le syndicat est ma seule garantie d'offrir une qualité de vie décente à ma famille, mais si le gouvernement conservateur adopte le projet de loi C-377, il mettra en péril l'existence même de ce syndicat.

Bev Oda, ma députée conservatrice de Durham, affirme que son parti a adopté des lois visant à accroître la transparence dans les organismes et sociétés d'État. C'est cette même députée qui, après avoir défrayé la chronique pour son manque de jugement dans la façon de dépenser l'argent des contribuables, a demandé de timides excuses pour ses agissements, sans rendre plus de comptes.

Dans mon syndicat, il y a beaucoup de transparence et de surveillance; les membres y veillent. Personne ne prend de faux-fuyants. C'est désolant de voir que le gouvernement conservateur tente d'imposer la reddition de comptes et la transparence aux organisations syndicales de la construction, mais qu'il n'en fait pas autant dans son propre camp.

Ma députée m'a également informé, dans un courriel, que le gouvernement s'efforce de réduire le fardeau fiscal des contribuables. Je n'ai pas trouvé d'information sur le coût estimatif établi par le gouvernement fédéral, pour la mise en œuvre du projet de loi C-377, que les contribuables devront assumer.

Si mon syndicat, qui compte 1 800 membres, doit dépenser annuellement des centaines de milliers de dollars de plus à cause de la paperasserie et des contrôles imposés par ce projet de loi, on est en droit de se demander combien le gouvernement du Canada dépensera pour revoir ces rapports et vérifications et faire appliquer cette mesure législative dans tout le pays.

Notre organisation est petite, comparativement à la majorité de celles qui seront touchées par ce projet de loi. Il apparaît clairement que les coûts varient en fonction de la taille d'une organisation et peuvent devenir exorbitants pour tous les syndicats visés.

Étant donné qu'il existe des centaines de milliers de travailleurs syndiqués de la construction au Canada, je ne peux même pas imaginer le coût de cette mesure législative pour les contribuables. On peut se demander ce que les Canadiens ont à y gagner; auront-ils des réponses à des questions qu'ils ne se posent même pas?

Le registre des armes d'épaule a coûté des milliards de dollars à notre pays; tout ça pour enregistrer un simple numéro de série quand on achète une arme à feu. On parle de gestion comptable et de procédures de vérification à grande échelle pour des milliers et des milliers de transactions et de dépenses partout au pays concernant des milliers de travailleurs syndiqués de la construction. Les coûts pourraient être astronomiques, mais dans quel but fait-on tout cela?

Ces travailleurs sont fiers; fiers de leur métier, de leur pays et de leur syndicat. Lorsqu'on interroge des syndiqués au sujet de leur syndicat, ils répondent qu'ils sont fiers d'appartenir à un groupe qui cherche à améliorer le sort des travailleurs canadiens et de leurs familles. Je crois que le gouvernement fédéral se trompe de cible et ne voit pas bien qui cherche à cacher des dépenses et des coûts d'exploitation. Les syndicats et leurs représentants sont fiers de dépenser de l'argent pour venir en aide à leurs membres, aux organismes de bienfaisance et aux familles.

Si le projet de loi C-377 est adopté, non seulement mes cotisations syndicales augmenteront, mais en plus, comme citoyen, je devrai payer aussi, d'une façon ou d'une autre, pour que le gouvernement puisse le mettre en œuvre. Je subirai à deux titres les conséquences financières de l'adoption de cette mesure législative qu'en tant que syndiqué et citoyen canadien, je trouve complètement inutile. Le projet de loi C-377 ne représente ni plus ni moins qu'un fardeau financier supplémentaire qu'on impose à ma famille, à mon syndicat et à moi-même pour résoudre un problème inexistant.

J'exhorte le Comité des finances de la Chambre des communes à reconnaître que le projet de loi C-377 nuira aux travailleurs de ce pays. Je suis sûr qu'il profitera à certains, mais je peux vous assurer, moi qui fais partie des centaines de milliers de travailleurs syndiqués de la construction, qu'il ne fera qu'accroître les pressions financières qui pèsent sur ma famille, et qu'il mettra en péril la survie même de mon syndicat, compromettant ainsi ma capacité de gagner un salaire décent dans le secteur de la construction, un secteur qui permet à notre grand pays de continuer à croître, se développer et demeurer l'un des meilleurs endroits au monde où vivre et élever une famille. Je vous en prie, écoutez la voix des travailleurs syndiqués de la construction qui, advenant l'adoption du projet de loi C-377, seront exposés à des difficultés financières supplémentaires.

Meilleures salutations,

Adam Melnick

Coordonnateur en apprentissage et formateur en santé et sécurité

Association des poseurs d'isolant et des travailleurs de l'amiante, local 95 de l'Ontario